

AVIS PUBLIC

DÉROGATION MINEURE

AVIS est par les présentes donné que le conseil d'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville, lors de sa séance ordinaire qui sera tenue le 14 septembre 2026 à 19 h, à la salle du conseil sise au 555, rue Chabanel Ouest, bureau 600, statuera sur une demande de dérogation mineure relative à l'immeuble portant le numéro 10075, avenue Georges-Baril, lequel est érigé sur le lot 2 496 507 du cadastre du Québec.

Cette dérogation mineure autoriserait un pourcentage de la largeur de la façade du bâtiment implantée en marge avant inférieur au minimum prescrit de 80 %, et ce, malgré le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville (01-274).

Toute personne intéressée pourra être entendue par le conseil d'arrondissement relativement à cette demande au cours de cette séance.

Pour information, veuillez-vous adresser à la Direction du développement du territoire : 514 872-3020.

FAIT à Montréal, le 20 août 2026.

Le secrétaire d'arrondissement,
Chantal Châteauvert